

Initiatives ministérielles

L'orientation prise par la législation sur les télécommunications au Canada et par le réseau canadien des télécommunications rend ce service de moins en moins accessible aux Canadiens, sans compter que les mesures établies nous font perdre des emplois. J'espère que la ligne de conduite que le gouvernement va adopter permettra aux Canadiens de récupérer une partie de ce qu'ils ont perdu, qu'elle fera en sorte de protéger la souveraineté des Canadiens à l'égard de leurs systèmes de télécommunications et qu'elle leur assurera des services de téléphone et de télécommunications à un coût abordable.

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député. Il s'est notamment inquiété de la façon dont les employés de diverses entreprises chargées de télécommunications seront traités en vertu de la nouvelle mesure législative.

Je voudrais bien que le député et son parti me disent comment ce projet de loi pourrait nuire à ceux et celles qui travaillent dans le secteur des télécommunications.

• (1725)

J'étudie ce projet de loi et il me semble qu'en fait, nous normalisons les règlements sur une plus grande échelle. Les différentes provinces ne pourront plus agir comme bon leur semble, elles devront consulter davantage le gouvernement fédéral et il y aura plus d'uniformité dans tout le pays. Évidemment, on espère qu'à long terme—ce ne sera peut-être pas aussi évident à court terme— la mesure permettra d'établir des règles pour tous les travailleurs canadiens et de leur donner l'occasion de s'exprimer et, bien sûr, nous aurons du même coup établi les règles que nous voulons pour tous les travailleurs canadiens.

Je compte parmi ceux qui préconisent l'établissement de normes et de règles nationales—et j'avais cru que le député qui vient de se prononcer et son parti étaient du même avis— je voudrais donc savoir pourquoi le parti du député semble penser que ce projet de loi représenterait un recul pour les travailleurs de cette industrie au lieu d'un pas en avant, comme je le crois.

M. Whittaker: Monsieur le Président, il est intéressant de regarder le projet de loi proprement dit. J'ai dit très clairement au début de mon intervention que le gouvernement est si nébuleux quant à la direction où il veut aller

qu'il est impossible de voir où cette mesure va nous mener en définitive.

J'ai proposé qu'on laisse tout bonnement ce projet de loi mourir au *Feuilleton*, comme le projet de loi sur l'assurance-chômage. La direction qu'il compte prendre, le gouvernement devrait l'énoncer dans un projet de loi afin de nous donner une idée de ce qu'il cherche à accomplir grâce à cette mesure législative.

Je suis d'accord avec le député qui m'a posé la question quand il dit qu'il faut modifier la loi. Cela ne fait aucun doute. La situation a tellement évolué, et si vite, qu'on ne peut plus se contenter d'une loi désuète, qui n'est pas en accord avec la réalité présente.

La réglementation de l'industrie, en particulier, donne à penser que certaines des responsabilités que nous avions confiées au CRTC relèveront de nouveau des instances politiques. Dorénavant, toutes les décisions du CRTC auront moins de poids sur le plan de la réglementation.

Je ne saurais dire si cela facilitera l'application des règlements pertinents d'un bout à l'autre du pays que les politiques y mettent constamment leur grain de sel au lieu de s'en remettre au CRTC. Je suis sceptique.

M. Vic Althouse (Mackenzie): Monsieur le Président, dans ses observations, le député d'Okanagan—Similkameen—Merritt a parlé un peu des problèmes que certaines compagnies de téléphone provinciales éprouvent en raison des mesures législatives qui les obligent à intégrer leur infrastructure dans des services nationaux fournis par des concurrents étrangers et canadiens.

Le gouvernement tient beaucoup à maintenir les droits liés à la propriété intellectuelle dans le cadre du GATT et il a présenté à la Chambre des modifications législatives allant jusqu'à étendre le champ d'application des lois sur le droit d'auteur et les brevets et à supprimer l'octroi de licences pour les produits pharmaceutiques brevetés. Le député peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement propose de protéger les droits relatifs à la propriété et à des systèmes qui sont déjà en place, alors qu'il essaie d'autre part d'encourager la concurrence en imposant AT&T, Intertel, etc., aux compagnies de téléphone provinciales? En fait, le gouvernement dit à ces dernières de laisser les premières utiliser une partie de leurs lignes et de leur réseau de sorte qu'elles puissent offrir leurs services dans le secteur de l'interurbain.